Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260115-DEL16122514B-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-14

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Décision budgétaire modificative n°2 **Budget principal (annule et remplace correction répartition montant)**	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 15/01/2026
Reçu en préfecture le 15/01/2026
Publié le
ID : 029-212902936-20260115-DEL16122514B-DE

Monsieur Le Maire indique que suite à l'effondrement d'une partie du moulin à marée du Minaouët, la commune de Trégunc, en accord avec le Conservatoire du Littoral qui lui a délégué la maîtrise d'ouvrage, s'est engagée à avancer les travaux d'urgence permettant de sécuriser et de stabiliser le site.

Le montant des travaux s'élève à hauteur de 178 000,00 € TTC pour la sécurisation et la stabilisation de l'édifice.

Afin de pouvoir démarrer ces travaux dans les plus brefs délais, il est nécessaire de verser une avance de 30 % du devis à l'entreprise en charge du chantier ainsi que de prévoir des crédits supplémentaires pour le chantier.

Cette opération nécessite de procéder aux virements de crédits du budget principal :

- Il convient donc de créer et d'abonder la ligne 2318 – « Travaux Moulin de Minaouët » à hauteur de 61 846,53 €.
- D'ajuster les crédits pour l'opération Goaremm Diskan de + 1 692,00 €.
- Les crédits sont trouvés sur l'ensemble des opérations pour compte de tiers non réalisés cette année (compte 45). Les provisions enregistrées pour les travaux d'eaux pluviales et pour le chantier de Kernallec sont diminuées de – 45 016,91 €.
- Les provisions enregistrées pour la mise en sécurité de bâtiments menaçant de s'effondrer sont diminuées – 18 521,62 €.

Les mouvements de la section d'investissement s'équilibrent en dépenses à hauteur de 0 €.

SECTION INVESTISSEMENT				
Dépenses				
		Prévu	Réalisé	DM
CHAPITRE 23	*61 846,53*			
2318 - Sécurisation moulin du Minaouet		-	61 846,53	61 846,53
454 - TRAVAUX D'EXECUTION D'OFFICE	*- 18 521,62 €*			
4541115 - TRAVAUX BATIMENT EN PERIL		10 000,00 €	1 478,38 €	- 8 521,62 €
4541116 - MISE EN SECURITE BATIMENT ROUTE DE LAMBELL		10 000,00 €	- €	- 10 000,00 €
458 - OPERATIONS SOUS MANDAT	*- 43 324,91 €*			
458115 - Provisons pour eaux pluviales		32 000,00 €	- €	- 32 000,00 €
458116 - Eaux pluviales Goaremm Diskan			1 692,00 €	1 692,00 €
458118 - Eaux pluviales Kernallec & Kerleo		18 000,00 €	4 983,09 €	- 13 016,91 €
Total dépenses d'investissement :		**70 000,00 €**	**70 000,00 €**	**- €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°2 au budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 15 janvier 2026
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère